



Audit Management International
Immeuble Lac Des Cygnes
Rue Lac Victoria
1053 Les Berges du Lac
Tél 71 960 966 - Fax 71 961 588
Email : ami.douiri@planet.tn
www.amiconsulting.tn



ECC MAZARS
Immeuble MAZARS, Rue du LAC Ghar el Melh,
Les berges du lac 1053 Tunis-Tunisie
Tel : +216 71 96 33 80
Fax : 216 71 96 43 80
mazars.tunisie@mazars.com.tn
www.mazars.com.tn



RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2016

DECEMBRE 2017

Rapport Général



Audit Management International
Immeuble Lac Des Cygnes
Rue Lac Victoria
1053 Les Berges du Lac
Tél 71 960 966 - Fax 71 961 588
Email : ami.douiri@planet.tn
www.amiconsulting.tn



ECC MAZARS
Immeuble MAZARS, Rue du LAC Ghar el Melh,
Les berges du lac 1053 Tunis-Tunisie
Tel : +216 71 96 33 80
Fax : 216 71 96 43 80
mazars.tunisie@mazars.com.tn
www.mazars.com.tn

Rapport Général des Commissaires aux Comptes Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air TUNISAIR SA

En exécution de la mission de Commissariat Aux Comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers au 31 décembre 2016 ci-joints de la société « TUNISAIR SA » comprenant le bilan faisant apparaître un total net de **2 433 561 KDT**, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître des pertes de **165 481 KDT** et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie positive de **115 084 KDT** et une trésorerie de fin de période positive de **229 432 KDT**, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion avec réserves.

Fondement de l'opinion avec réserves

1- Immobilisations

1.1. Inventaire des immobilisations

La société n'a pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, le matériel avionique compris (Avions et réacteurs). En effet, à la date de rédaction du présent rapport aucun rapport d'inventaire visant à établir le recensement physique des immobilisations et le rapprochement avec les données comptables au 31 décembre 2016 n'a été établi par la société « TUNISAIR - S.A ».

Cette situation ne répond pas aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et ne nous permet pas de nous prononcer sur la réalité et l'exhaustivité de la valeur de ces biens portés à l'actif du bilan à la même date.

1.2. Projets Informatique (AISA)

Les prestations informatiques facturées par la société filiale « A.I.S.A », courant l'année 2016 à « TUNISAIR -S.A » sont de l'ordre de **9 680 KDT**. Le montant desdites charges arrêté sur la base du contrat d'externalisation et les avenants subséquents n'ont pas fait l'objet de distinction entre celles affectées aux projets réalisés et les travaux de maintenance. Par ailleurs, les avances consenties à la société « A.I.S.A » pour un total de **5 992 KDT** demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises.

Par conséquent, les projets informatiques développés par « A.I.S.A » pour le compte de « TUNISAIR - S.A » (ERP, BPR, CARGO, SAT6...), non recensés par un cahier des charges, ne sont pas inscrits dans les comptes d'immobilisations appropriés de la société « TUNISAIR - S.A » à la clôture de l'exercice.

Cette situation, ne nous permet pas de nous prononcer sur la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisées par la société « A.I.S.A » pour le compte de la société "TUNISAIR - S.A".

1.3. Actifs destinés à la vente

Le poste « Actifs détenus en vue de la vente » correspond à la juste valeur de cinq appareils destinés à être cédés pour un montant total de **10 322 KDT**, dont deux Boeing B737 représentant **4 022 KDT** et trois Airbus A300 estimés à **6 300 KDT**.

Ces appareils ont fait l'objet de contrats de vente en 2016. Toutefois, jusqu'à la date de rédaction de ce rapport, la livraison de quatre appareils ne s'est pas concrétisée.

A la date de rédaction du présent rapport, l'absence d'informations sur la juste valeur de ces appareils et des mesures nécessaires pour finaliser le plan de vente, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations et des changements qui peuvent être apportés à ce plan de vente tel qu'arrêté en 2015.

2- Recettes Commerciales

L'examen des comptes clients et des comptes d'attente associés à la recette commerciale a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés au système d'information lié à l'émission des titres de transport, à la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à la naissance de difficultés dans l'apurement des créances et dettes rattachées à la recette commerciale. Nous exposons ci-dessous des réserves par rapport aux soldes des comptes clients, autres actifs, autres passifs et liquidités dont les soldes respectifs pourraient être justifiés et apurés si la société engagerait des travaux d'apurement et de justification des comptes :

2.1- Clients rattachés aux Recettes Commerciales

Ces comptes font apparaître des soldes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, pour des montants respectifs de **147 799 KDT** et **138 006 KDT**.

2.2- Autres Comptes rattachés aux Recettes Commerciales

L'examen de la rubrique « Autres actifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2016, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de **77 044 KDT** et **11 868 KDT**.

L'examen de la rubrique « Autres passifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2016, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de **11 652 KDT** et **59 005 KDT**.

2.3- Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2016, un solde débiteur de **5 887 KDT** et un solde créditeur de **31 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires dûment appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôtures.

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochement bancaires arrêtés au 31 Décembre 2016 fait ressortir des opérations non rapprochées et d'anciens suspens nécessitant un important travail d'apurement, détaillés comme suit :

- Des mouvements débits et crédits comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à **9 018 KDT** et **17 055 KDT**; et
- Des mouvements débits et crédits portés sur les relevés bancaires non encore comptabilisés au 31 décembre 2016, s'élevant à **15 215 KDT** et **11 143 KDT**.

Antériorité	Suspens comptables en KDT		Suspens bancaires en KDT	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Antérieur à 2016	13 091	9 087	5 384	1 719
2016	2 124	2 056	3 634	15 335
TOTAL	15 215	11 143	9 018	17 055

De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité des enregistrements des opérations financières, des flux de trésorerie et sur l'exactitude des soldes bancaires et des placements arrêtés au 31 décembre 2016.

3- Actifs et Passifs Courants

3.1- Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors des émissions des titres de transport pour un montant de **160 675 KDT**, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et

supportées par la société « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport pour **126 576 KDT**.

Cette situation engendre une distorsion entre les charges et les produits et affecte indument les résultats et les capitaux propres de la société.

Notons que pour l'exercice 2016, la société a procédé à un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation de certaines redevances aéroportuaire collectées pour le compte de l'OACA, qui ont été constatées en passif dès l'émission des titres de transport.

Ce changement de méthode a été retenu en vue d'améliorer la traduction comptable des opérations dans les comptes de « TUNISAIR - S.A ».

3.2- Situation avec l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « O.A.C.A »

Les conventions de concession entre la société « TUNISAIR-SA » et l'O.A.C.A n'ont pas été reconduites. Notons à ce propos que le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux entités à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles.

L'examen du compte de l'O.A.C.A, nous a permis de relever des écarts au niveau des soldes réciproques se rattachant à diverses prestations et facturations concernant l'exercice 2016 et les exercices antérieurs s'élevant à **4 407 KDT**.

De plus, nous avons constaté qu'aucune provision n'a été enregistrée par la société « TUNISAIR – SA » pour couvrir le risque de paiement des dettes de l'OACA et du respect des conditions tarifaires octroyées par cette dernière.

4- Personnel et comptes rattachés

4.1- Régime de Retraite

La société Tunisienne de l'Air accorde à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations définies de type fin de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi découlent de régimes d'assurance vie, d'assurance maladie et hospitalisation ainsi que de l'octroi de billets gratuits ou à tarifs réduits attribués pour les retraités et les membres de leurs familles en charge.

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de Retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice 2016 et des exercices antérieures n'ont pas été correctement mesuré conformément à la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

Une provision a été cependant comptabilisée à hauteur de **10 000 KDT** au 31 décembre 2016.

En l'absence d'informations suffisantes sur le coût estimé des provisions au titre du régime de retraite de la société, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact ayant affecté le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la société.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni en date du 8 décembre 2017 a porté à notre connaissance que la société envisagerait de souscrire à une police d'assurance « indemnité de départ à la retraite » et de faire appel à un actuair pour estimer de manière fiable l'engagement de la société à ce titre.

4.2- Fonds social

Les capitaux propres de la société comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités du fonds social telles que prévues par le règlement interne. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à **7 166 KDT** avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à **19 586 KDT** dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois de **12 420 KDT** dont l'origine n'a pas pu être justifiée par un bilan faisant ressortir les emplois et les ressources du fonds social.

En l'absence, de mesures de régularisation, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'incidence de ce point sur la situation nette et les actifs de la société.

4.3- Personnels et comptes rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent certaines insuffisances ne permettant pas de sécuriser, et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie.

C'est ainsi que l'examen des comptes rattachés au personnel, nous a permis de dégager des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des soldes respectifs **de 19 466 KDT et 22 026 KDT**.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « TUNISAIR – S.A » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1- Continuité d'exploitation

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social. En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration doit dans les quatre mois de l'approbation des états financiers provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société.

2- Plan de redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société « TUNISAIR – SA » depuis 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. Un nouveau plan de redressement (2017-2020), qui devrait prendre en compte le reste des sociétés du groupe, est en cours de préparation à la date de rédaction de notre rapport.

S'agissant des autres sociétés du groupe, leurs situations financières ne sont plus équilibrées et leurs états financiers dégagent des pertes importantes. Cette situation n'est pas de nature à assurer et maîtriser la continuité de l'activité de « TUNISAIR – S.A » fortement dépendante de la viabilité de ses filiales.

3- Suivi des affaires en justice

La société « TUNISAIR – SA » a constaté une provision pour risques et charges au titre des affaires en justice pour un montant de **5 256 KDT** au 31 décembre 2016. Compte tenu de l'absence d'informations suffisantes sur les litiges en cours en Tunisie et à l'étranger, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la suffisance de cette provision.

En outre, une provision pour risque et charge pour un montant de **17 378 KDT** a été constatée dans les livres comptables de la société afin de couvrir le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott - Mauritanie, en date du 12 Mai 2015, qui a prononcé la responsabilité de la société "TUNISAIR-SA" pour combler le passif de la société "Mauritania Airways" pour un montant de l'ordre de 9 024 606 192 Ouguiya, soit l'équivalent de **58 037 KDT** au 31 décembre 2016.

La société « TUNISAIR – SA » a engagé des négociations avec l'Etat de la Mauritanie pour se faire prévaloir de ses créances, reconnues précédemment par l'administrateur de liquidation de la société Mauritania Airways, pour un montant de 6 322 346 880 Ouguiya, soit l'équivalent de **40 659 KDT** au 31 décembre 2016.

Il y a lieu toutefois, de signaler, qu'aucune provision n'a été constatée au titre des intérêts moratoires courus durant la période allant de mai 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 et du risque lié aux difficultés de recouvrement des créances de « TUNISAIR – SA ».

La négociation est en cours et aucun avis ne nous ai parvenu jusqu'à la date de rédaction de notre rapport. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'estimation du risque réel associé à cette situation.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1- Rapport de gestion

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2016.

2- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous avons relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Un rapport traitant des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

3- Obligations des sociétés cotés en Bourse

La société n'a pas établi ses états financiers intermédiaires au titre de l'exercice 2016 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

4- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

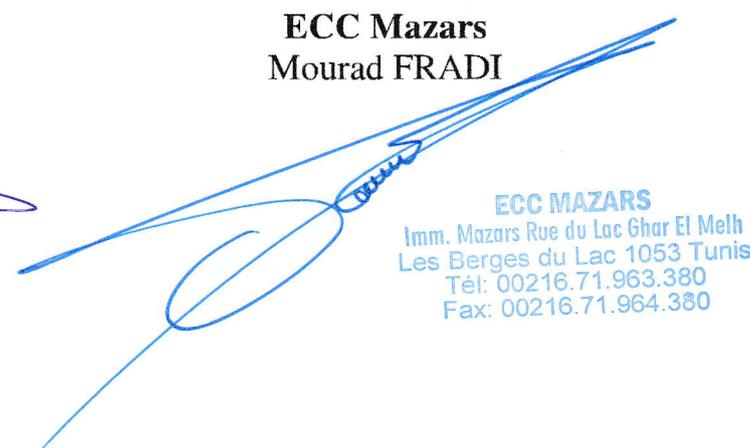
Tunis, le 12 décembre 2017

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting
Abdelmajid DOUIRI



ECC Mazars
Mourad FRADI



Rapport Spécial



A.M.I. CONSULTING

Audit Management International

Audit Management International
Immeuble Lac Des Cygnes
Rue Lac Victoria
1053 Les Berges du Lac
Tél 71 960 966 - Fax 71 961 588
Email : ami.douiri@planet.tn
www.amiconsulting.tn



ECC MAZARS

Immeuble MAZARS, Rue du LAC Ghar el Melh,
Les berges du lac 1053 Tunis-Tunisie
Tel : +216 71 96 33 80
Fax : 216 71 96 43 80
mazars.tunisie@mazars.com.tn
www.mazars.com.tn

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air TUNISAIR SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Nous avons été informés par votre société des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2016 :

1. Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS :

Le 31 Décembre 2015, « TUNISAIR – SA » a signé un nouveau protocole d'accord avec sa filiale TUNISAIR TECHNICS, modifiant les procédures de facturation des prestations rendues par cette dernière à la société mère, passant ainsi d'un système de facturation post-réalisation se basant sur des états de redevances annuelles, à une facturation mensuelle des prestations fournies et des travaux de maintenance des réacteurs.

Le montant total de la facturation opérée par TUNISAIR TECHNICS en application du protocole d'accord initial et de ses avenants au 31 Décembre 2016 s'est élevé à 178 960 KDT.

2. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING :

La société TUNISAIR a signé le 21 Janvier 2016 une convention en compte courant associés avec TUNISIE CATERING portant sur un montant de 3 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 Décembre 2016 le solde du compte s'est élevé à 2 785 KDT et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 216 KDT.

Une seconde convention en compte courant associés a été signée à la même date et portant sur un montant de 1 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 Décembre 2016 le solde du compte s'est élevé à 928 KDT et les charges d'intérêts de l'exercice se sont élevées à 53 KDT.

3. Conventions portants sur la cession des avions :

- Cession de l'avion présidentiel A340 en Novembre 2016 pour un montant net de 80 110 KUSD.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration tenu le 07 Octobre 2016.

- Signature d'un contrat de cession de trois appareils de type Airbus A300-600 en date du 07 Septembre 2016 pour un montant total de 3 100 KUSD. Au 31 Décembre 2016 lesdits appareils n'ont pas été encore livrés et figurent au bilan de la société en tant qu'actifs destinés à la vente pour une valeur totale de 6 300 KDT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration tenu le 12 Juillet 2016.

- Signature d'un contrat de cession de quatre appareils de type Boeing B737-500 en date du 06 Mai 2016 pour un montant total de 4 250 KUSD. Au 31 Décembre 2016, deux appareils n'ont pas été encore livrés et figurent au bilan de la société en tant qu'actifs destinés à la vente pour une valeur totale de 4 023 KDT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 Septembre 2015.

4. Crédits dépassant la limite de 3 000 000 de dinars :

- Obtention d'un crédit à moyen terme le 12 Février 2016 d'un montant de 9 505 KUSD, soit l'équivalent de 19 124 KDT, remboursable trimestriellement en dollars américains sur cinq ans auprès de la banque « Attijari de Tunisie ». Ce crédit est rémunéré au taux LIBOR (3 mois) majoré d'une marge de 1,5%.

- Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 26 Octobre 2016 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 8 919 KDT, remboursable trimestriellement sur cinq ans et rémunéré par une marge de bénéfice de 7,01%.

- Signature d'un contrat de « Mourabaha » le 13 Octobre 2016 avec la banque « Zitouna » portant sur un montant de 3 032 KDT rémunéré par une marge de bénéfice de 6,01%.

- Signature d'un contrat de prêt le 3 Mai 2016 avec la banque « B.N.A » portant sur un montant de 10 000 KDT, remboursable trimestriellement sur 3 ans et au taux de TMM+3%.

- Signature d'un contrat de prêt le 22 Aout 2016 avec la banque « Attijari de Tunisie » portant sur un montant de 10 000 KDT, remboursable sur 12 mois et rémunéré au taux de TMM+1,5%.

- Signature d'un contrat de prêt le 30 Aout 2016 avec la banque « U.I.B » portant sur un montant de 5 000 KDT, remboursable sur un an en deux échéances et rémunéré au taux de TMM+1,5%.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont voici les principaux volumes réalisés :

1. Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS :

- Le montant facturé par la société mère TUNISAIR à la société TUNISAIR TECHNICS s'est élevé au cours de l'exercice 2016 à 42 101 KDT dont des montants relatifs à la mise à disposition de certains membres du personnel de TUNISAIR. Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de cette mise à disposition se sont élevés à 40 331 KDT.
- Les fonds avancés à TUNISAIR TECHNICS par TUNISAIR au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 5 765 KDT.

2. Conventions conclues avec TUNISAIR HANDLING :

- Le montant facturé par la société mère TUNISAIR à la société TUNISAIR HANDLING s'est élevé au cours de l'exercice 2016 à 26 351 KDT dont des montants relatifs à la mise à disposition de certains membres du personnel de TUNISAIR. Les montants facturés et comptabilisés par TUNISAIR au titre de cette mise à disposition se sont élevés à 20 920 KDT.
- La société TUNISAIR HANDLING a facturé à la société mère TUNISAIR un montant de 17 553 KDT dont des prestations relatives à l'assistance au sol assurées et facturées par TUNISAIR HANDLING à TUNISAIR qui se sont élevées au titre de l'exercice 2016 à 16 113 KDT.
- La société TUNISAIR a signé une convention de prêt au profit de TUNISAIR HANDLING le 24 Mars 2014, pour un montant de 2 300 KDT, le montant des remboursements effectués totalisent 1 710 KDT. De même, la société TUNISAIR a signé courant l'année 2015 une deuxième convention de prêt au profit de TUNISAIR HANDLING le 03 Mars 2015, pour un montant de 400 KDT. La société TUNISAIR HANDLING a cessé le remboursement desdits prêts en 2016. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent le montant de 268 KDT dans les comptes de TUNISAIR.

3. Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS :

- La société TUNISAIR EXPRESS a facturé à la société mère TUNISAIR la mise à disposition d'une partie de son personnel dont la charge globale est de l'ordre de 744 KDT;
- La société mère TUNISAIR a facturé à la société TUNISAIR EXPRESS un volume d'opérations dont principalement les transactions suivantes :
- Refacturation des charges de carburant pour un total de 1 171 KDT ;
- Facturation de la charge de location d'avions pour un montant de 1 452 KDT conformément au protocole d'accord signé le 30 Octobre 2012 ;
- Mise à disposition d'une partie de son personnel dont la charge globale facturée est de l'ordre de 29 KDT ;
- Refacturation des diverses (redevances aéronautiques, assistance commerciale, etc.) pour un total de 656 KDT.

4. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING :

- La société TUNISIE CATERING a facturé à TUNISAIR son service "catering" au titre de l'exercice 2016 pour un montant de 19 118 KDT.
- La société TUNISAIR a signé une convention de prêt en date du 25 Octobre 2011, d'un montant de 1 800 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Le montant en principal n'ayant pas été recouvré pour son intégralité se trouve totalement provisionné dans les comptes de la société. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent le montant de 493 KDT dans les comptes de TUNISAIR.

5. Conventions conclues avec la société A.T.C.T :

- La société TUNISAIR a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société A.T.C.T. Les facturations au titre de l'exercice 2016 par l'A.T.C.T s'élèvent à 1 536 KDT.

6. Conventions conclues avec la société A.I.S.A :

- La société A.I.S.A, a facturé ses prestations informatiques relatives à l'année 2016 à la société TUNISAIR pour un montant s'élevant au 31 Décembre 2016 à 9 102 KDT.

7. Conventions conclues avec SCI ESSAFA :

- La société "SCI ESSAFA" a facturé des redevances de loyer pour un total de 2 126 KDT conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

8. Conventions conclues avec l'Etat :

- TUNISAIR a facturé courant l'année 2016, les loyers relatifs à la location de ses deux locaux sis à Tunis et à Sfax au Ministère de transport pour des montants annuels TTC respectifs de 156 KDT et 161 KDT en application des contrats datés du 14 Novembre 1991 et le 15 Février 2010.

C- Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables de la société TUNISAIR-SA (en KDT):

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et Comptes Rattachés	(502 100)	(152 827)	(4 387)	(30 171)	(618)	2 501	(10)
Fournisseurs factures non parvenues	-	-	-	-	-	-	-
Clients et Comptes Rattachés	202 867	167 602	8 345	1 132	64	494	657
Clients factures non établies	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés du groupe et associés	292 118						

D- Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe (en KDT):

Les dividendes encaissés, les dividendes à encaisser et les prêts consentis par TUNISAIR au 31 Décembre 2016 se détaillent comme suit :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisie Catering	SCI Essafa	AMADEUS
Dividendes encaissés	-	-	-	1 121	6 229
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	986	9 185
Encours du principal des prêts	-	-	3 714	-	-
Intérêts Courus non échus	-	-	51	-	-
Principal prêts provisionnés	-	990	1 800	-	-
Intérêts Echus non remboursés	-	267	492	-	-

E- Cautions et garanties :

- La société TUNISAIR a consenti à sa filiale TUNISAIR EXPRESS un cautionnement solidaire en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette dernière dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900 et pour un montant total au 31 Décembre 2016 de 22 163 KDT.
- La société TUNISAIR s'est portée caution des crédits octroyés par AMEN BANK au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Le solde des cautions données à Amen Bank à ce titre s'élève au 31 Décembre 2016 à 41 700 KDT.

F- Obligations et engagement de la société envers les dirigeants

F.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

✓ La rémunération de l'ancien Président Directeur Général a été fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 16 Octobre 2015. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 70 200 DT;
- Une prise en charge des cotisations sociales d'un montant de 8 521;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 2 106 DT
- Une voiture de fonction, l'équivalent en indemnité de 1 100 DT et un montant de 9 844 DT de carburant;

✓ La rémunération de l'ancien Secrétaire Général est fixée en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général.

L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2016 au 13 mars 2016 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 10 749 DT
- Une prise en charge des cotisations sociales d'un montant de 857 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 323 DT
- Une voiture de fonction et une équivalence d'indemnité de voiture d'un montant de 244 DT ainsi que des bons de carburant d'un montant de 1 460 DT
- Des bons de restauration pour un montant de 264 DT.

✓ La rémunération du nouveau Secrétaire Général est fixée, en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 14 mars 2016 au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 41 985 DT
- Une prise en charge des cotisations sociales d'un montant de 2 668 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 260 DT
- Une voiture de fonction et une équivalence d'indemnité de voiture d'un montant de 957 DT ainsi que des bons de carburant d'un montant de 5 676 DT
- Des bons de restauration pour un montant de 584 DT.

✓ La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint est fixée sur la base de son ancien salaire en sa qualité de Commandant de Bord (Personnel Navigant Technique) et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Mars 2016 au 31 Décembre 2016 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 39 451 DT
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 4 266 DT et 301 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 184 DT
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 791 DT et un montant de 5 940 DT de carburant.

✓ Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

- Les membres représentant l'état: Le montant annuel par membre est arrêté à 5 000 dinars
- Les membres représentant les entreprises publiques: Le montant annuel brut maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 dinars
- Le membre représentant les petits porteurs : le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 000 dinars.

✓ Les membres du comité d'audit perçoivent une rémunération soumise annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. L'enveloppe proposée au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 500 dinars par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3.000 dinars par membre.

F.2- Les obligations et engagements de la société Tunisienne de l'Air envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en KDT) :

	<u>PDG</u>		<u>DGA</u>		<u>SG</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	91 771	0	51 632	0	67 027	0
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	91 771	0	51 632	0	67 027	0

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 décembre 2017

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting
Abdelmajid DOUIRI




ECC Mazars
Mourad FRADI



ECC MAZARS
Imm. Mazars Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél: 00216.71.963.380
Fax: 00216.71.964.380



**ETATS FINANCIERS ET NOTES
AUX ETATS FINANCIERS AU
31/12/2016**

Situation arrêtée au 31 décembre 2016

Montants exprimés en milliers de dinars tunisiens sauf indication contraire

Sommaire

ETATS FINANCIERS	20
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	26
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	27
NOTES AU BILAN	31
NOTES A L'ETAT DE RESULTAT	47
NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE.....	53
NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	56
NOTES SUR LES PARTIES LIEES	59
NOTES SUR LES EVENEMENTS POST CLOTURE	61
NOTES SUR LES FAITS MARQUANTS	63

ETATS FINANCIERS

BILAN 2016

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2016	2015
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	4 293	4 293
<i>Amortissements</i>		-4 152	-4 152
		141	141
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 436 196	2 511 574
<i>Amortissements</i>		-1 260 970	-1 344 811
		1 175 226	1 166 763
<i>Immobilisations Financières</i>	6-1-3	178 183	170 352
<i>Provisions</i>		-97 347	- 97 681
		80 836	72 671
Total des Actifs Immobilisés		1 256 203	1 239 575
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	128 635	88 264
Total des Actifs Non Courants		1 384 838	1 327 839
Actifs Courants			
Stocks	6-1-5	4 704	3 705
<i>Provisions</i>		-427	-358
		4 277	3 347
Clients et Comptes Rattachés	6-1-6	525 080	442 706
<i>Provisions</i>		-134 190	-126 716
		390 890	315 990
Autres Actifs Courants	6-1-7	469 222	454 571
<i>Provisions</i>		-58 637	-51 072
		410 585	403 499
Actifs Non Courants destinés à être vendus	6-1-8	10 322	198 992
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-9	3 217	6 069
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-10	229 432	114 348
Total des Actifs Courants		1 048 723	1 042 243
TOTAL DES ACTIFS		2 433 561	2 370 083

BILAN 2016 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2016	2015
Capitaux propres	6-1-11		
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		471 025	471 829
Résultats Reportés		-506 050	-434 688
Modification comptable		-	-
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		71 174	143 340
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-165 481	-71 362
Total Capitaux Propres Avant affectation		-94 307	71 978
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts	6-1-12	829 071	834 898
Provisions pour risques et charges	6-1-13	64 332	54 246
Autres Passifs Non Courants	6-1-14	26 572	14 668
Total Passifs Non Courants		919 975	903 812
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	6-1-15	1 247 975	735 739
Autres Passifs Courants	6-1-16	171 891	490 908
Autres Passifs financiers	6-1-17	188 027	167 646
Total Passifs Courants		1 607 893	1 394 293
Total des Passifs		2 527 868	2 298 106
Total des Capitaux Propres & Passifs		2 433 561	2 370 083

ETAT DE RESULTAT 2016

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2016	2015
Produits d'Exploitation			
Revenus	6-2-1	1 024 248	904 641
Autres Produits d'exploitation	6-2-2	61 880	68 935
Total des Produits d'Exploitation		1 086 128	973 576
Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-213 803	-204 840
Charges de Personnel	6-2-4	-220 190	-196 541
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-159 490	-92 381
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-332 563	-291 009
Assistance fournie aux avions	6-2-7	-182 690	-156 080
Loyer avions		-6 516	-76
Commissions sur Vente de titres de transport	6-2-8	-9 403	-9 083
Autres Charges d'Exploitation	6-2-9	-80 414	-73 636
Total des Charges d'Exploitation		-1 205 069	-1 023 646
RESULTAT D'EXPLOITATION		-118 941	-50 070
Charges Financières Nettes	6-2-10	-18 986	-24 328
Produits des Placements et Autres Produits Financiers	6-2-11	12 224	10 246
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-12	23 529	28 265
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-13	-62 013	-34 311
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-164 187	-70 199
<i>Impôt sur les Bénéfices</i>		-1 294	-1 163
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-165 481	-71 362
Résultat Net de l'Exercice		-165 481	-71 362
Effet de modification comptable		-	-
Résultat Après effets de Modifications Comptables		-165 481	-71 362

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2016

(En milliers de dinars tunisiens)

RUBRIQUES	NOTES	2016	2015
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	6-3-1		
Encaissements reçus des clients	6-3-1-1	1 019 819	893 048
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	6-3-1-2	-864 345	-1 011 542
Intérêts payés		-13 779	-15 009
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-42 081	-37 694
Primes d'assurance déboursées		-10 334	-11 648
Autres flux liés à l'exploitation		-31 395	25 458
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		57 885	-157 387
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	6-3-2		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-63 176	-374 721
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		190 267	208
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		-1 030	-
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		4 813	5 788
Intérêts et Dividendes reçus		8 480	10 770
Autres flux liés aux activités d'investissement		-3 616	2 376
Flux nets affectés aux activités d'investissement		135 738	-355 578
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT			
Encaissements provenant d'emprunts		101 664	674 825
Remboursements d'emprunts		-163 399	-342 714
Flux nets affectés aux activités de financement		-61 735	332 111
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	6-3-3	-16 804	-10 536
VARIATION DE TRESORERIE		115 084	-191 390
Trésorerie au début de la période		114 348	305 738
Trésorerie à la fin de la période		229 432	114 348

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2016	2015	CHARGES	2016	2015	SOLDES	2016	2015
Ventes de marchandises			Coûts d'achat des marchandises Vendues			Marge Commerciale		
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 086 128	973 576	Achats d'approvisionnement. Consommés	- 213 805	-204 840	Marge Sur Coût Matières	872 323	768 736
Marge Commerciale	872 323	768 736	Autres charges externes	- 605 655	- 525 692			
Total	872 323	768 736	Total	- 605 655	-525 692	Valeur Ajoutée Brute	266 668	243 044
Valeur ajoutée brute	266 668	243 043	Impôts et Taxes	- 6 006	-4 220			
			Charges de Personnel	- 220 190	-196 541			
Total	266 668	243 043	Total	- 226 196	-200 761	Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation	40 472	42 282
Excédent brut d'expl.	40 472	42 282	insuffisance brut d'expl.					
			Autres charges ordinaires	- 62 013	- 34 311			
Autres gains ordinaires	33 041	56 091	Charges financières	- 14 466	- 16 610			
Produits financiers et des placements	11 889	9 523	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-173 185	-127 203			
Transferts de charges	75	29	Impôts sur les bénéfices	- 1 294	-1 163			
Total	85 477	107 925	Total	- 250 958	- 179 287	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	- 165 481	- 71 362
Résultat des activités ordinaires	- 165 481	- 71 362	Effets Modifications Comptables	-	-			
Total	- 165 481	- 71 362	Total	-	-	Résultat Net après. Modification Comptable	-165 481	-71 362

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

5- Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

6- Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.

- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

8- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

9- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

10- Frais de formation:

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbées linéairement sur 3 ans.

11- les primes d'assurance crédit:

Les primes d'assurance Crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à Répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

12- les Actifs non courant destinés à être cédés:

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédés et dont la vente est hautement probable sont traités conformément à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique «*Actifs non courants détenus en vue de la vente*» au plus faible de leur valeur comptable et de leur *juste valeur* diminuée des éventuels *coûts de la vente*.

13- comptabilisation du programme fidélys:

La compagnie opère un programme Fidélys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidélys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

Une provision est constatée selon la probabilité d'utilisation des miles par une méthode statistique et ce conformément à l'interprétation de IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle » et évaluées selon la juste valeur.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2016		2015
Logiciels	4 160		4 160
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 293		4 293
Amortissements	-4 152		-4 152
Total net	141		141

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2016		2015
Terrains	1 780		2 813
Constructions	24 951		24 868
Constructions sur sol OACA	25 220		25 220
Constructions en cours	196		89
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 097 128		2 201 427
Matériels de transport aérien en cours	155 496		131 175
Equipement de rechange avionique	69 785		66 271
Matériels d'exploitation	5 899		4 646
Equipements de bureau	31 956		31 760
Matériels de transport roulant	7 061		6 675
Matériels et outillages	4 726		4 696
Autres immobilisations corporelles	11 998		11 934
Total brut	2 436 196		2 511 574
Amortissements	-1 260 970		-1 344 811
Total net	1 175 226		1 166 763

→ Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en dinars)

	SOLDE DEBUT 2015	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2016	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	2 813 430			-1 033 466	1 779 964		1 779 964
CONSTRUCTIONS	50 176 828	88 425	100 714		50 365 967	45 412 341	4 953 626
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	66 270 650	3 514 797			69 785 447	46 406 284	23 379 163
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 864 757 033	21 960 634	-167 263 904		1 719 453 763	942 110 101	777 343 662
REVISIONS GENERALES AVIONS	260 759 995	69 515 153	-5 497 600	-16 965 195	307 812 353	133 484 608	174 327 745
GRANDES VISITES AVIONS	75 910 676	4 908 319		-10 957 495	69 861 500	35 381 955	34 479 545
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	131 174 650	24 373 871	-52 955		155 495 566		155 495 566
MATERIEL D'EXPLOITATION	4 645 958	1 264 934	-11 451		5 899 441	4 477 334	1 422 107
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 674 798	612 472		-226 231	7 061 039	6 091 708	969 331
MATERIEL & OUTILLAGE	4 696 122	17 280	12 120		4 725 522	4 471 538	253 984
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 759 889	189 763	6 627		31 956 279	31 450 317	505 962
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	11 934 320	175 356	-110 332		11 999 344	11 684 518	314 826
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 511 574 349	126 621 004	-172 816 781	-29 182 387	2 436 196 185	1 260 970 704	1 175 225 481
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 293 433	0	0	0	4 293 433	4 152 879	140 554
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 515 867 782	126 621 004	-172 816 781	-29 182 387	2 440 489 618	1 265 123 583	1 175 366 035

→ Tableau des amortissements (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2016	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2016
CONSTRUCTIONS	44 513 091	899 250			45 412 341
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	40 778 073	5 628 211			46 406 284
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 042 481 409	66 892 595	-167 263 903		942 110 101
REVISIONS GENERALES	124 544 675	29 432 355	-5 497 600	-14 994 822	133 484 608
GRANDES VISITES	35 019 062	11 320 388		-10 957 495	35 381 955
MATERIEL D'EXPLOITATION	4 232 040	245 294			4 477 334
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 034 043	283 896		-226 231	6 091 708
MATERIEL & OUTILLAGE	4 328 771	142 767			4 471 538
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 307 000	143 317			31 450 317
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 573 163	111 355			11 684 518
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 152 879				4 152 879
TOTAL	1 348 964 206	115 099 428	-172 761 503	-26 178 548	1 265 123 583

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Prêts	14 501		13 561
Titres de participation	153 816	(1)	153 816
Autres immobilisations	9 866	(2)	2 975
Total brut	178 183		170 352
Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-97 347	(3)	-97 681
Total net	80 836		72 671

- (1) Les participations de Tunisair sont composées essentiellement des parts détenues dans le capital de ses filiales. Le portefeuille titres est ventilé entre Valeurs locales et Valeurs étrangères dans le tableau de la page suivante.
- (2) La variation provient essentiellement d'un dépôt de garantie pour dépôt moteur de 1.5MUSD (3.4MTND) et du dépôt AMEX de 0.8 MUSD (1.8MTND).
- (3) Le solde de ce poste correspond principalement aux provisions constatées au titre des participations de Tunisair dans ses filiales comme indiqué dans le tableau de la page suivante.

(1) Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2016	31/12/2015	
TUNISAVIA	359 857	10	2,246	734 790	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	24 095 840	0
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 376	38 389 363	38 724 630	335 267
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	20 347 015	0
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4 950	4 950	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	5 400 000	0
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	1 293 841	1 293 841	0
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	33 116	33 116	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2016	31/12/2015	
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5,583	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 699 981	89 645 925	89 981 192	335 267

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	Val. Nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	Valeurs historiques (TND)	Provisions		Variation
					31/12/2016	31/12/2015	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	0
SITA-BELGE	10	5 €	5 €	103	0	0	0
SITA – NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 115 941	6 565 464	6 565 464	0
			TOTAL 1+2	153 815 922	96 211 389	96 546 656	335 267

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2016		2015
Ecarts de conversion	84 479	(1)	34 754
Charges à répartir	44 156	(2)	53 510
Total	128 635		88 264

- (1) Les pertes latentes, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portées au compte «Ecart de conversion Actif» et sont résorbées linéairement sur la durée restante du crédit ; l'augmentation provient de la dépréciation significatif du dinars contre USD et EURO.

	2016		2015
Ecarts de conversion Actifs	110 276		46 169
Résorptions	-25 797		-11 415
Total	84 479		34 754

- (2) Les charges à répartir sont composées des frais de formation et des primes d'assurance des crédits avions et sont résorbées conformément à la NC10.

6.1.5 Stock :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Stocks consommables catering	3 629		2 835
Stocks habillement	497		335
Autres stocks consommables	578		535
Total brut	4 704		3 705
Provisions	- 427		-358
Total net	4 277		3 347

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Clients ordinaires	390 890	(1)	315 990
Clients douteux	134 190	(2)	126 716
Total brut	525 080		442 706
Provisions	-134 190		-126 716
Total net	390 890		315 990

(1) Ce poste se détaille comme suit :

	2016		2015
TUNISAIR HANDLING	167 602		141 257
TUNISAIR TECHNICS	202 867		160 766
TUNISAIR EXPRESS	8 345		7 569
AISA	494		243
AMADEUS	656		663
TUNISIE CATERING	1 131		1 026
ATCT	64		531
Autres	9 731		3 935
Total	390 890		315 990

(2) Le compte clients douteux se compose comme suit :

	2016		2015
Clients locaux	8 391		7 276
Administration	14 442		11 677
Clients PAX refoulées	1 917		1 917
Agence de voyage et tours opérateurs	11 857		10 641
Clients divers à l'étranger	12 348		10 453
Compagnies aériennes	83 459	(i)	82 953
Fret	154		177
Comptes Clients en cours d'apurement	1 622	(ii)	1 622
Total	134 190		126 716

(i) Principalement la créance impayée de Mauritania Airways.

(ii) Il s'agit des anciens soldes non justifiés à l'issue de la mission d'apurement réalisée en 2004.

6.1.7 Autres actifs courants :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2016		2015
Personnel et comptes rattachés	24 103		20 270
Etat et collectivités publiques	55 032	(1)	60 554
Débiteurs divers	23 506		21 538
Divers autres actifs courants	366 581	(2)	352 209
Total brut	469 222		454 571
Provisions	-58 637		-51 072
Total net	410 585		403 499

(1) Le poste Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2016		2015
ETAT crédit de TVA	53 101		58 845
ETAT crédit d'impôt	-		148
TVA à l'étranger à récupérer	1 931		1 561
Total	55 032		60 554

(2) Le poste divers autres actifs courants s'analyse comme suit :

	2016		2015
Créance Tunisair Technics	286 792		281 027
Ventes BSP à encaisser	55 170		49 597
Charges constatées d'avance	232		1 529
Autres (comptes d'attentes)	24 387		20 056
Total brut	366 581		352 209

6.1.8 Actifs non courants destinés à être vendus (en KDT) :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015	
	Nombre	Solde	Nombre	Solde
Appareils				
A 300	3	6 300	3	6 300
B 737	2	4 022	4	8 003
A 340	-		1	184 689
Total	5	10 322	8	198 992

6.1.9 Placements et autres actifs financiers :

	2016		2015
Echéances à court terme sur prêts	2 901		5 621
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	-305		23
Echéances impayées sur prêts	5 270	(1)	4 280
Intérêts courus à recevoir	722		526
Total brut	8 588		10 450
Provision pour dépréciation des prêts et chèques impayés	-5 371		-4 381
Total net	3 217		6 069

(1) la variation du poste est due à la provision sur les prêts à Tunisair handling (1MDT).

6.1.10 Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Banques	123 010		108 148
Caisses	690		742
Autres	105 732	(1)	5 458
Total	229 432		114 348

(1) Les placements à court terme avec possibilité de rachat partiel ou total avant l'échéance sont assimilés à de la liquidité.

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.11 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2016		2015
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	460 405	(2)	461 209
Autres capitaux propres	-		-
Modifications comptables	-		-
Résultats reportés	-506 050		- 434 688
Total net	71 174		143 340
Résultat de l'exercice	-165 481		-71 362
Total capitaux propres avant affectation	-94 307		71 978

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2016		2015
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique)	4 242		4 242
CNAM (participation publique)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	2016		2015
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402		10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189		338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	7 167		7 971
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761		53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886		50 886
Total	460 405		461 209

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2016	Variation des autres capitaux propres	Résultat 2016	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016
Capital social	106 199				106 199
Réserve légale	10 620				10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	461 209	-804			460 405
Autres capitaux propres	0				0
Modifications comptables	0				0
Résultat reporté	-506 050				-506 050
Résultat de l'exercice			-165 481		-165 481
Total capitaux propres avant affectation	71 978				-94 307

6.1.12 Emprunts :

Ce montant représente le montant restant dû sur les emprunts contractés pour financer l'achat des avions et les réparations des réacteurs.

6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2016		2015
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	65	(1)	9 608
Provisions pour litiges commerciaux	3 345		3 345
Provisions pour affaires prud'homales	1 868		6 249
Provisions pour comblement de passifs des filiales	22 794	(2)	20 545
Provisions risque social	18 239		7 367
Provision fond social	10 000		-
Provisions pour commissions sur garantie de l'état	7 088		7 088
Autres provisions pour litiges	933		44
Total	64 332		54 246

(1) la variation provient d'un reclassement au compte « Fournisseurs soldes débiteurs reportés ».

(2) Cette provision est constituée de :

- 17 MD au titre de l'affaire Mauritania AIRWAYS dont le jugement rendu en première instance engage la responsabilité de Tunisair pour comblement de passif de la société en liquidation.
- 5.4 MD au titre de la situation nette de la filiale AISA dont la réintégration par absorption est imminente.

6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances pour acquisition des avions. La variation provient de l'augmentation du taux dollar.

	2016		2015
Ecart de conversion Passifs	32 437		17 262
Résorptions	-5 865		-2 594
Total	26 572		14 668

6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Fournisseurs locaux d'exploitation	1 122 755	(1)	667 129
Fournisseurs étrangers d'exploitation	49 012		38 123
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	7		4
Fournisseurs locaux d'immobilisation	45 848	(2)	656
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	9 042		22 334
Fournisseurs, factures non parvenues	16 211		12 017
Fournisseurs, retenues de garantie	165		148
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-6 679		-6 679
Fournisseurs soldes débiteurs reportés	11 678	(3)	2 071
Total	1 247 975		735 739

(1) Ce poste se détaille comme suit :

	2016		2015
TUNISAIR HANDLING	152 827		136 472
TUNISAIR TECHNICS	457 147		425 259
TUNISAIR EXPRESS	4 386		5 347
AISA	3 492		3 636
TUNISIE CATERING	30 171		25 660
ATCT	618		1 064
OACA	417 920	(i)	-
Autres	56 194		69 691
Total	1 122 755		667 129

- (i) La variation provient du reclassement du compte OACA, dont le solde s'élève en 2015 à 297 724 KDT, de la rubrique « créditeurs divers » à la rubrique « fournisseurs et comptes rattachés ».
- (2) Ce poste comporte, principalement, le solde « TUNISAIR TECHNICS fournisseur d'immobilisation » dont le solde s'élève à 44 952 KDT.
- (3) Les comptes fournisseurs dont les soldes sont débiteurs et qui ne sont plus movimentés sont provisionnés en totalité. (la variation provient d'un reclassement compte à compte)

6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2016		2015
Créditeurs divers	33 407	(1)	338 943
Titres de transport non encore honorés	67 137	(2)	66 407
Personnel et comptes rattachés	21 892		18 262
Etat et collectivités publiques	-15 962		5 881
Actionnaires, dividendes à payer	391		235
Divers autres passifs courants	65 026	(3)	61 180
Total	171 891		490 908

- (1) Ce poste est constitué principalement par les montants dus à la CNSS (27 MDT)
La variation provient du reclassement du compte OACA à la rubrique « fournisseurs et comptes rattachés »
- (2) Ce poste enregistre les titres de transport (TKT, MCO, BCB, EMD et LTA) émis entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016 mais non encore utilisés à la date de la clôture de l'exercice.
- (3) Ce poste comporte principalement les fonds reçus de l'Etat au titre de son participation au plan de redressement de Tunisair (52 MD).

6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Echéances à moins d'un an sur emprunts	185 949		165 345
Intérêts courus et non échus sur emprunts	2 078		2 301
Total	188 027		167 646

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2016		2015
Revenus de l'activité de transport	1 020 266	(1)	901 722
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies. aériennes	3 982		2 919
Total	1 024 248		904 641

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Transport des passagers et de bagage	995 561	(i)	883 824
Transport du fret et de la poste	24 705		17 898
Total	1 020 266		901 722

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2016		2015
Revenus «Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage»	790 084		710 501
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	4 295		7 000
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	160 675		137 029
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	40 507		29 294
Total	995 561		883 824

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2016		2015
Commissions sur ventes de titres de transport	875		862
Produits des comptes de réconciliation	22 520	(1)	29 230
Produits sur émissions des LTA	8 875		10 261
Produits des redevances pour concession VAB	12 678		13 844
Pénalité sur remboursement billets	14 527		11 777
Divers autres produits	2 405		2 961
Total	61 880		68 935

(1) Les « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des Titres de transport vendus avant 1^{er} janvier 2015 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2016.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2016		2015
Carburant avions	176 613	(1)	180 549
Approvisionnement Catering	30 065		19 156
Autres approvisionnements consommés	7 125		5 135
Total	213 803		204 840

- 1) La baisse est due principalement à la diminution du prix du carburant.

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2016		2015
Personnel au sol	126 411		114 790
Personnel navigant technique	56 630		49 595
Personnel navigant commercial	37 149		32 156
Total	220 190		196 541

Suite à l'application de la note émanant de la tutelle N°31/057 du 15/01/2016 relative à l'augmentation des salaires et des indemnités spécifiques et à l'application de l'accord avec le corps du personnel navigant technique relatif à l'augmentation du taux d'horaire (PV juin 2015) les charges de personnel ont connu une augmentation de 12%.

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Dotations aux amortissements	124 575	(1)	91 667
Dotations aux provisions	44 090	(2)	27 817
Reprises sur provisions	-9 175	(3)	-27 103
Total net	159 490		92 381

- (1) Les dotations aux amortissements ont augmentés de 27% suite à l'acquisition de nouveaux appareils fin 2015 (dotation complète pour 2016 contre une dotation de 5 mois en 2015).
- (2) Les dotations aux provisions en 2016 concernent essentiellement une provision fidelys selon la probabilité d'utilisation des miles conformément à IFRIC 13 « programme de fidélisation de la clientèle » et ce à raison de 5.7MDT ; une provision sur risque social et fond social de 22MDT et une provision pour dépréciation des créances de 7.5 MDT.
- (3) Les reprises sur provisions opérées en 2016 sont composées essentiellement de 2.5MDT (fidelys) et 3.3 MDT (affaires prud'homales).

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Redevances de survol	88 929		78 756
Redevances d'atterrissage	40 936		34 947
Redevances d'embarquement	126 576		108 569
Redevances de réservation électronique	43 714		35 786
Diverses autres redevances	32 408		32 951
Total	332 563		291 009

6.2.7 Assistance fournie aux avions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Assistance Commerciale (Tunisair Handling)	16 461		15 993
Assistance Commerciale à l'étranger	78 701		58 101
Assistance Technique (Tunisair Technics)	77 643		73 398
Assistance Technique à l'étranger	3 016		3 561
Assistance FRET	3 974		3 656
Assistance divers	2 895		1 371
Total	182 690		156 080

6.2.8 Commissions sur Vente de titres de transport :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Commissions sur vente Titre de transport	7 899		6 341
Commissions incitatives accordées	1 067		2 109
Super commissions	191		230
Commissions sur ventes LTA	246		403
Total	9 403		9 083

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2016		2015
Loyers et charges locatives	5 928		6 447
Frais de Publicité, publications et relations publiques	7 179		5 741
Frais postaux et télécommunications	11 743		13 247
Documentation générale	2 665		2 181
Frais d'hébergement et de repas PAX	2 165		1 994
Frais d'hébergement PN	6 175		8 555
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	1 333		1 535
Frais de mission	1 155		998
Divers droits et taxes	6 006		4 220
Dédommagement client	1 528		1 314
Frais de repas PN	8 299		7 048
Frais d'entretien et de réparation	907		934
Frais de services bancaires et assimilés	4 550		2 815
Services extérieurs LIMOCA	7 038		1 133
Assurance des avions	7 089		8 543
Autres divers charges d'exploitation	6 654		6 911
Total	80 414		73 636

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2016		2015
Intérêt des emprunts	11 573		12 013
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	990		2 514
Autres charges financières	6 423		9 801
Total	18 986		24 328

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

	2016		2015
Intérêts des placements bon de trésor	213		950
Dividendes reçus	10 207	(1)	7 360
Revenus des Prêts à long terme	1 032		785
Rémunération des comptes bancaires	344		343
Reprise sur provision sur éléments financiers	335		722
Divers autres produits de placement	93		86
Total	12 224		10 246

(1) Il s'agit des dividendes reçus des sociétés AMADEUS Tunisie et SCI ESSAFA

6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2016		2015
Gains de change	21 918		16 792
Produits nets sur cessions d'immobilisation	171		208
Autres gains sur éléments non récurrents	986		868
Produits divers ordinaires LIMOCA	31		9 482
Divers autres gains ordinaires	423		915
Total	23 529		28 265

6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2016		2015
Pertes de change	60 182	(1)	33 943
Charges diverses ordinaires LIMOCA	224		185
Pénalités et amendes	543		183
Autres pertes sur éléments non récurrent	85		-
Autres charges diverses ordinaires	979		-
Total	62 013		34 311

- (1) L'augmentation des pertes de change provient essentiellement de l'actualisation des emprunts libellés en monnaie étrangère .La dévaluation du TND de 15% contre le dollar (2.339 en 2016 ; 2.032 en 2015) et de 10% contre l'euro (2.43% en 2016 ; 2.219 en 2015) a engendré une augmentation de 22 MDT.

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	2016		2015
Encaissements des clients en Tunisie	379 466		254 736
Encaissements des clients à l'étranger	119 114		182 316
Encaissements des Ventes B. S. P	521 239		455 996
Total net	1 019 819		893 048

6-3-1-2 : Cette rubrique comporte les postes suivants :

	2016		2015
Sommes versées aux fournisseurs	-620 988		-801 518
Sommes versées au personnel	-243 357		-210 024
Total	-864 345		-1 011 542

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions et les frais y afférents (assurances crédit avions), des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

La cession de l'avion A340 et la baisse des investissements en 2016 alors qu'en 2015, il y a eu acquisition de deux A330, ceci a eu pour effet de renverser les flux nets liés à l'investissement de -356 MD en 2015 à +136 MD en 2016

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	2016		2015
Gain de change	13 270		6 196
Pertes de change	-30 074		-16 732
Total	-16 804		-10 536

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

1- Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2016	2015
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	-	8 278
Cautions données	16 199	2 475
Total	16 199	10 753

2 -Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2016	2015
Garanties bancaires reçues	1 225	2 312
Cautions reçues	655	1 334
Total	1 880	3 646

3 -Cautions solidaires:

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur de sa filiale Tunisair -Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette société dans le cadre de financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.

Montant de la caution (TND)	Bénéficiaire	Date	Reliquats en principal au 31-12-2016 (mDT)	Reliquats en principal au 31-12-2015 (mDT)
6 000 000	BIAT	13/01/2009	750	1 650
5 000 000	AMENBANK	13/01/2009	1 050	1 250
6 000 000	BNA	13/01/2009	2 756	3 129
3 000 000	ATB	13/01/2009	602	1 004
26 043 795	Etat Tunisien	10/03/2008	17 654	15 130

Par ailleurs, Tunisair s'est porté Cautions des crédits octroyés par AMEN BANK au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation de ce personnel suite à la vague de départ en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée depuis 2008.

En cas d'une mise en jeu de cette caution, suite insuffisance de rendement des investissements en CEA, Tunisair règle les sommes dues à la banque et se fait rembourser par des retenues sur les salaires du personnel navigant.

Le solde de ces cautions s'élève au 31/12/2016 à 40,7 MD.

Garanties données et reçues au titre des Emprunts pour le financement du plan de flotte 2010-2018

Rang et modèle	N° immatriculation	Date de livraison	Bailleur	Nom de la SPC	Dev	Montant du crédit	Date du contrat crédit	Engagements	
								Donnés	Reçus
1 ^{er} 320-214	TS IMR	25-juin-10	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	31 998 419,36	21-juin-10	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
2 ^{ème} A320-214	TS IMS	06-mai-11	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	27 983 700,74	22-avr-11	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
4 ^{ème} A320-214	TS IMU	12-févr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
5 ^{ème} A320-214	TS IMV	30-avr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
6 ^{ème} A320-214	TS IMW	28-nov-14	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
1 ^{er} A330-200	TS IFM	08-juin-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
2 ^{ème} A330-200	TS IFN	24-août-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat

→ Autres garanties de l'Etat

- ✓ crédit d'exploitation de 5 MD auprès de l'UIB
- ✓ crédit d'exploitation de 10 MD auprès d'Attijari Bank
- ✓ crédit à MT de 9,6 M\$ pour le financement de l'acquisition d'un moteur de rechange

NOTES SUR LES PARTIES LIEES

1- Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables (en KDT):

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et comptes rattachés	-502 100	-152 827	-4 387	-30 171	-618	2 501	-10
Fournisseurs factures non parvenues	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	202 867	167 602	8 345	1 132	64	494	657
Clients Factures non établies	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés du groupe et associés	292 118	-	-	-	-	-	-

2- Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe (en KDT) :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisie Catering	SCI ESSAFA	AMADEUS
Dividendes encaissés	-	-	-	1 121	6 229
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	986	9185
Encours du principal des prêts	-	-	3714	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	51	-	-
Principal prêts provisionnés	-	990	1800	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	267	492	-	-

NOTES SUR LES EVENEMENTS POST CLOTURE

1- Open Sky :

Un accord relatif aux services aériens (Open Sky) entre la Tunisie et L'Unité Européenne a été paraphé et soumis aux autorités respectives en date du 11 Décembre 2017.

Cet accord va porter sur tous les aéroports, à l'exception de l'Aéroport International Tunis Carthage.

2 - Départ à la retraite anticipée :

Tunisair a communiqué fin Janvier 2017 sur la mise à la retraite anticipée et volontaire d'un certain nombre d'employés et ce dans le cadre de la politique adoptée par le gouvernement en vue de rééquilibrer les finances des entreprises publiques.

3 - Plan de redressement :

Un plan de redressement (2017-2020) de Tunisair et de ses filiales est en cours d'élaboration afin de permettre au groupe TUNISAIR de pouvoir affronter avec succès les nombreux défis.

Ce plan sera soumis à la tutelle pour validation.

NOTES SUR LES FAITS MARQUANTS

Sur le plan commercial, l'année 2016 a été marquée par les actions et faits marquants suivants :

- Poursuite de la favorisation du développement des vols de nuits et des vols longs et moyens courrier.
- Optimisation des ressources par le recours au frètement de trois appareils pendant la période de pointe en faveur de Royal Air Maroc.
- Le développement du réseau par l'ouverture d'une ligne vers Niamey et l'augmentation des fréquences vers les destinations sub-sahariennes.
- La reprise des liaisons vers Moscou et Prague, ainsi que l'ouverture d'une ligne vers Montréal.